

**Convention d'engagement réciproque
entre la SAUVEGARDE 56 et l'administrateur bénévole**

Représentée par son Président, ou par délégation, par _____

La SAUVEGARDE 56 s'engage à l'égard de _____ à respecter les engagements
de l'association cités en page 3 de la présente convention d'engagement de l'administrateur bénévole.

En adhérant puis en signant la présente convention, l'administrateur bénévole _____
s'engage à l'égard de la Sauvegarde 56 à respecter les engagements de l'association cités en page 3 de la
présente convention d'engagement de l'administrateur bénévole.

À _____ le _____

L'association représentée par :

À _____ le _____

L'administrateur bénévole :

**Devenir
administrateur bénévole**

S'engager - Agir - Promouvoir



Les axes prioritaires de la Sauvegarde 56 inscrits dans son projet associatif 2021-2026 :

- > Ensemble agir avec bienveillance et efficience
- > Ensemble transformer et développer son offre de service sur les territoires
- > Ensemble renforcer ses modes de gestion prospectifs

La Sauvegarde 56 en bref

1935

Année de création



Implantée sur tout le Morbihan



+de 600
Salariés en 2023



15 000
personnes rencontrées / accompagnées en 2023

Les 5 missions d'un administrateur bénévole

1

Adhérer et s'impliquer dans la dynamique de l'association

2

Participer à l'élaboration conjointe de la stratégie de l'association

3

Exercer ses fonctions avec intégrité

4

Être vecteur d'idées

5

Promouvoir le projet associatif

Les engagements de l'association

L'association s'engage à :

Remettre à chaque nouvel administrateur les documents nécessaires à la connaissance et à la compréhension des finalités et du fonctionnement de l'association

Diffuser et transmettre toute information nécessaire à l'exercice du mandat afin de favoriser l'engagement et l'action de l'administrateur bénévole

Informar l'administrateur des événements ayant un impact significatif sur le fonctionnement de l'association

Associer l'administrateur à la vie de l'association et à ses projets

Valoriser et développer les compétences

Prendre en charge les frais de déplacements de l'administrateur pour l'exercice de son mandat

Souscrire une assurance Responsabilité Civile dans le cadre des déplacements liés à l'exercice de son mandat

Les engagements de l'administrateur bénévole

L'administrateur bénévole exerce dans le cadre d'un engagement éclairé, il s'engage à :

Adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association et à agir dans le respect de l'intérêt général de l'association

Exercer ses fonctions avec indépendance, intégrité et loyauté

Respecter ses modalités de fonctionnement, son organisation, ses instances

Contribuer à la collégialité et à l'efficacité des travaux du conseil d'administration et des commissions spécialisées constituées en son sein, dans un esprit d'ouverture, d'équipe et de respect mutuel

Promouvoir les idées de l'association de façon solidaire et dans un esprit de loyauté et de transparence vis à vis du conseil d'administration

Dans l'hypothèse où l'administrateur pourrait se trouver en conflit d'intérêt, s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les sujets concernés

Respecter la confidentialité des informations auxquelles il a accès dans le cadre de son mandat d'administrateur

Promouvoir le projet associatif

Fournir une attestation d'honorabilité, ainsi que toute pièce administrative nécessaire à l'exercice de sa mission